

14ème législature

Question N° : 101516	De M. Jacques Valax (Socialiste, écologiste et républicain - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >infirmiers anesthésistes	Analyse > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : 20/12/2016		

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications de la profession d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Ce diplôme est reconnu aujourd'hui au grade de master depuis 2014. Cependant, leur rémunération n'a pas été réévaluée. La loi de modernisation de notre système de santé adoptée le 26 janvier 2016 prévoit la création de « profession intermédiaire ». Il est donc aujourd'hui nécessaire de mettre en adéquation leur diplôme, leur nouvelle mission avec leur rémunération. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.